



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



16 juin 2008
UNEP(DEPI)/MED WG. 327/Inf.2
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Douzième réunion du Comité directeur de la CMDD
Athènes (Grèce), 19 et 20 juin 2008

**NOTE D'ORIENTATION SUR
LES GROUPES DE TRAVAIL DE LA CMDD**

NOTE D'ORIENTATION SUR LES GROUPES DE TRAVAIL DE LA CMDD

Rappel des faits et évaluation

Aux termes du règlement intérieur, entre deux réunions de la CMDD, les groupes de travail thématiques étudient des questions spécifiques de développement durable et en débattent. L'Unité de coordination du PAM coordonne les différents groupes de travail sur une base permanente. En fonction de leurs domaines de compétence respectifs, les Centres d'activités régionales spécifiques ou les programmes spécialisés peuvent être chargés de piloter les groupes de travail et de fournir l'appui technique et organisationnel. Les résultats des groupes de travail sont présentés à la CMDD, laquelle adresse alors des recommandations aux Parties contractantes.

La mesure dans laquelle les résultats des groupes de travail influent sur les processus politiques nationaux (par exemple, se traduisent par des impacts réels en termes de mesures, d'actions et de réformes politiques) et favorisent la mise en œuvre de la SMDD dépend fortement de l'acceptabilité et de l'applicabilité de leurs résultats. Si les Parties contractantes décident d'accepter les recommandations de la CMDD, ce qui est fréquemment le cas, l'acceptabilité est alors garantie. Cependant, la question de l'applicabilité demeure, car les groupes de travail sont enclins à formuler des recommandations uniquement politiques. Ils ne proposent pas de directives opérationnelles qui aideraient les pays et assureraient une mise en œuvre efficace. Sans être associés à la mise en œuvre, les groupes de travail doivent assurer ce lien manquant entre recommandations et actions, en sorte que leurs résultats s'insèrent plus naturellement dans les différents processus nationaux et régionaux (comme la SMDD et les SNDD, mais aussi le Partenariat EuroMed et les instruments qui s'y rapportent tel qu'"Horizon 2020").

En se concentrant sur des domaines thématiques, la plupart des groupes de travail ne traitent pas exclusivement les aspects techniques car ils abordent les questions transversales (renforcement des capacités, information, participation, mobilisation de ressources financières, etc.) qui sont dûment prises en compte dans la SMDD. Dans l'ensemble, les recommandations émises par les différents groupes de travail ont toutes des incidences sur les ressources humaines et financières disponibles dans les pays, exigeant par exemple : renforcement des capacités, information, participation, mobilisation de ressources financières. Sans envisager nécessairement la création de groupes de travail spécifiques sur des questions transversales, l'on devrait être en mesure de veiller systématiquement à ce que les implications des recommandations émises par les différents groupes de travail sur les questions transversales soient cohérentes et réalistes (autrement dit n'exigent pas trop des institutions nationales en termes de ressources humaines et financières). À cet égard, les liens essentiels entre différents thèmes (comme énergie et transports) doivent être pris en compte dans le fonctionnement des groupes de travail. L'applicabilité des résultats des groupes de travail nécessite par conséquent une coordination étroite entre les groupes.

Pour assurer la coordination entre les groupes de travail, accroître l'efficacité et obtenir des impacts réels, le Secrétariat de la CMDD doit faire en sorte que les groupes aient une structure, un mode opératoire et des procédures de notification similaires. Le recours à un schéma commun aiderait à surveiller les performances qualitatives et à développer des synergies, en particulier sur les questions transversales.

Proposition

Sur la base des éléments suivants, les membres du Comité directeur peuvent:

- convenir du rôle et des fonctions des différents groupes de travail
- définir un certain nombre de principes communs de leur contribution aux groupes de travail
- examiner les critères et indicateurs de suivi du fonctionnement des groupes de travail.

Les groupes de travail pourraient être caractérisés comme suit :

buts, objectifs, mandats et résultats escomptés
durée d'activité, plan de travail avec ses jalons, réunions avec leurs lieux et dates provisoires, tâches et résultats à livrer
procédures de travail, suivi, information et rapports.
synergie et partenariat possibles avec les autres CAR ainsi qu'avec des initiatives de développement durable dans la région en dehors du PAM.

Sur la base de ces informations formatées, les profils des groupes de travail seraient mis à la disposition des différents partenaires et acteurs concernés sur les différents sites web des composantes du PAM. En outre, le recours à un format commun aiderait à suivre et à évaluer le programme de travail de la CMDD dans son ensemble, stimulant ainsi la libre réflexion et les améliorations.

Le Secrétariat s'efforcerait d'appuyer ce processus très important en participant au besoin aux réunions des groupes de travail, contribuant soigneusement aux flux d'informations et apportant aussi un concours financier, si nécessaire et conformément au budget approuvé.